ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C. 1 N° 24

1. 24

Versailles Le 12 mars 1760.

Sur le Compte, Monsieur, que j'ai rendu à Sa M.té de la Délibération de l'Accadémie de Chirurgie concernant le choix d'un Commissaire des Correspondances à la place de M. Andouillé pourvû de la charge de p.er Chirurgien du Roy en survivance Sa M.té a choisi le S.r Bordenave pour remplir lad. Place de Commissaire pour les Correspondances de son Accadémie de Chirurgie. Vous voudrez bien faire part à cette Compagnie de la Décision de Sa M.té à cet égard. Vous connoissez les sentimens avec lesquels je vous suis, Monsieur, plus parfaitement dévoué que personne du monde.

Florentin

M. de la Martiniere

ARC 9
d. 6
n° 22

ACADÉMIE DE MÉDECINE